

St Cyr l'Ecole, le 12 juin 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association se tiendra le **lundi 27 juin 2022, à 20h** (émargement à partir de 19h30 pour ne pas retarder le début de la réunion), **en présentiel**, 14 avenue Tom Morel (à l'Auditorium) à St Cyr l'Ecole, afin de délibérer sur l'ordre du jour décrit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier du Trésorier sur l'activité de l'association et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; approbation des comptes
- Présentation du budget 2022
- Présentation par la Directrice de l'EMSCE du rapport d'activité 2022 et des projets pour l'année 2022/2023
- Avis et vote sur les sujets suivants :
 - tarif de l'adhésion pour l'année 2022/2023
- Election du nouveau Conseil d'Administration
- Questions diverses : paroles aux adhérents

Les personnes qui souhaiteraient se présenter comme membre du Conseil d'Administration sont priées de l'indiquer auprès du bureau de l'association avant le 24 juin 2022 (merci d'adresser un courrier ou courriel succinct avec vos motivations à bureau@emsce78.fr).

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le besoin pour l'école de renforcer l'équipe qui peine à se renouveler.

Les personnes qui ne peuvent pas participer à cette AG, peuvent se faire représenter par un autre membre. Pour cela, veuillez compléter le pouvoir joint à ce courrier et nous le retourner avant le 26 juin (à <u>pouvoir ag@emsce78.fr</u> ou par courrier postal à <u>EMSCE - 14</u>, <u>avenue Tom Morel - 78210 St Cyr L'Ecole</u>).

Tous les membres du Conseil d'administration (y compris les nouveaux membres élus lors de cette AG) sont conviés à une réunion du CA qui suivra immédiatement l'AG, afin de procéder à l'élection du bureau.

Nous espérons votre présence, et, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Eric Losego (Secrétaire de l'EMSCE)

Rappel de quelques règles concernant les pouvoirs :

- Chaque adhérent dispose de 1 voix et peut être représenté par un autre membre majeur
- Les adhérents <u>mineurs</u> peuvent être représentés par <u>un</u> de leurs parents ou tuteur légal sans nécessité d'établir un bulletin de pouvoir
- Au sein d'une famille, la représentation d'un enfant majeur ou d'un conjoint nécessite un bulletin de pouvoir établi et signé par celui-ci

(à titre indicatif) Liste des membres du Conseil d'Administration prenant pouvoir : Hélène MASO(Présidente) Eric LOSEGO (Secrétaire) Yann NICOLAS (Trésorier) Muriel DELERUE			
		Frédéric LALLEMAND	
			ag@emsce78.fr ou à EMSCE - 14, avenue Tom Morel – 78210 St Cyr L'Ecole)
		Je soussigné(e),	
		donne pouvoir à	
pour me représenter	lors de l'Assemblée Générale de l'association EMSCE du 27 Juin 2022, et prendre		
part à tout vote ou dé	cision en mon nom.		
Fait à	le		
	Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »		